

**Extrait du Registre des délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 12 JUIN 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 17

M. LOGEL, Mme WEISS, M. SIBLER, Mme CABIROL DE SAINT GEORGES,
M. SCHLOSSER, M. MEYER-KUHN, M. WITTMER, M. BERTRAND,
M. GOETZ, M. HAAS, M. ISEL, M. PREVOT, M. RICHERT, M. WEISBECKER,
M. WINLING, M. MERG, M. MARTIN.

Absents :

M. ATZENHOFFER, M. BABILON.

DEL. N° 010/2006bureau

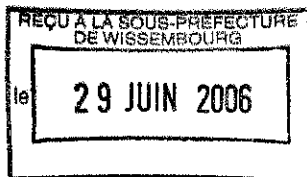
OBJET : SUBVENTION « FINALE U. N. S. S. ELITE MINIMES FILLES »

- *CONSIDERANT la qualification de l'équipe minimex filles de volley (section sportive du collège Maréchal De Mac Mahon à Woerth) pour la finale nationale UNSS,*
- *VU la demande de subvention du 22 mai 2006,*
- *VU la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,*

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 320 € à l'UNSS collège de Woerth.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 juin 2006



Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. LOGEL", written over a horizontal line.